

# ENVIRONNEMENT



## Ce que le volontaire peut faire

Les missions dans le domaine de l'environnement pourront notamment être construites autour des thématiques suivantes :

→ **Éducation au développement durable et à la transition écologique** : organisation de rencontres, co-animation d'ateliers, sensibilisation auprès des élèves, des familles, etc.

→ **Valorisation et animation des espaces naturels** : contribuer à la préservation de la biodiversité et des paysages, participer à la mise en place d'outils et d'animations pédagogiques à destination du public fréquentant un espace naturel.

→ **Observation de la faune et de la flore** : observation sur le terrain avec le public pour lui permettre d'y prendre part ou de découvrir la faune et la flore.

→ Favoriser la **réduction des déchets**, leur recyclage, contribuer à la maîtrise et à la réduction de la **consommation d'énergie**, faciliter les **mobilités douces et durables**, la **consommation bio et locale**, etc.



## Points de vigilance

**Les missions ne peuvent demander de connaissances et compétences sélectives.**

Il ne peut être demandé au volontaire des connaissances de type cartographie, techniques d'inventaire de la biodiversité ou maîtrise de logiciel de base de données. Il ne peut non plus être demandé des connaissances scientifiques, fondamentales ou appliquées, ni des connaissances techniques qui seraient indispensables à la réalisation de la mission. Les structures d'accueil doivent pouvoir fournir aux volontaires qu'elles accueillent **un parcours de formation et un accompagnement leur permettant d'acquérir les connaissances de bases nécessaires à la réalisation de la mission**.

Des prérequis en termes de formation, de compétences ou d'expériences préalables ne peuvent donc être des critères de recrutement.

**Les organismes d'accueil veillent à diversifier les profils des volontaires accueillis, notamment en recrutant des volontaires de tous niveaux de diplôme.**



## Ce que le volontaire ne peut pas faire

La réalisation de tâches simples d'entretien du patrimoine naturel ou de collecte ou de recyclage de déchets ne peut être la seule mission d'un volontaire. Il est dans ce cas nécessaire d'articuler plusieurs missions différentes, permettant au volontaire d'être en contact régulier avec le public. Concernant les **missions d'observation de la faune et de la flore**, il ne s'agit pas pour les **volontaires de se substituer aux enquêteurs**, qui doivent répondre à certaines exigences de qualification scientifique, mais de contribuer à l'information de la population et d'associer des actions de sensibilisation à la protection de la nature à la réalisation de cet inventaire.



## 1/ SENSIBILISER À LA BIODIVERSITÉ ET FAVORISER LA DÉCOUVERTE D'ENVIRONNEMENTS NATURELS



### 1.1. Contribuer à la préservation d'un espace naturel

#### Objectif d'intérêt général :

Développer les relations entre le gestionnaire d'un espace naturel et le public fréquentant le site ou vivant à proximité.

#### Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

→ Contribuer à l'accueil, l'information et l'orientation du public fréquentant un espace naturel :

- Participer à la mise en place d'outils et d'animations pédagogiques à destination du public fréquentant l'espace naturel ;
- Favoriser l'accueil de nouveaux publics dans les espaces naturels (accompagnement sur site de publics jeunes, en situation de handicap, etc.).
- Développer les relations avec les populations vivant à proximité d'un espace naturel :
- Sensibiliser lors d'événements locaux sur le territoire, aux problématiques de sauvegarde de la biodiversité et à la fragilité des sites naturels ;
- Participer aux activités d'éducation et de sensibilisation à l'environnement dispensées aux populations locales ;
- Réaliser des interventions en milieu scolaire et périscolaire ;
- Réaliser des interventions à destination de différents publics (maison de retraite, maison des jeunes, maison de quartier ...).

→ Contribuer, à titre accessoire (soit 10 à 20% du temps de mission du volontaire), à la préservation de la biodiversité et des paysages :

- Participer à des travaux d'entretien écologique d'un site d'intérêt naturel remarquable ;
- Informer le public sur les opérations d'entretien des sites en cours de réalisation ;
- Prévenir les risques (sensibiliser aux risques liés à la fréquentation et aux activités en milieux naturels).

### 1.2. Éveiller le regard des enfants et des adolescents sur la biodiversité

#### Objectif d'intérêt général :

Faire découvrir aux habitants, dès leur plus jeune âge, les espaces naturels de leur territoire et leur richesse en matière de biodiversité.

#### Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

→ Accompagner les groupes scolaires lors de randonnées

pédagogiques quotidiennes au cœur d'un parc national, d'un parc naturel régional, d'une réserve naturelle, d'un conservatoire du littoral, etc. dans ou à proximité du territoire ;

→ Observer et expliquer aux enfants la biodiversité animale et végétale des sites parcourus ;

→ Animer des ateliers de sensibilisation sur les enjeux environnementaux de notre époque : risques industriels, risques naturels, etc. sur la biodiversité locale ;

→ Apprendre aux enfants à reconnaître les différents animaux par leurs noms, leurs apparences et leurs cris ;

→ Animer des ateliers de sensibilisation sur la question du tri sélectif et des sessions de jardinage : reconnaître les plantes, les herbes aromatiques, les fruits et les légumes.



### 1.3. Favoriser la végétalisation des rues

#### Objectif d'intérêt général :

Valoriser la végétalisation des rues d'une ville et favoriser son développement en allant à la rencontre des habitants.

#### Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

→ Répertorier et photographier les rues végétalisées, ayant obtenu ou non le «Visa Vert»/«Permis de végétaliser» ;

→ Rencontrer, lister et échanger avec les futurs végétaliseurs de la ville ;

→ Participer à l'animation de potagers pédagogiques et participatifs sur les toits (et parfois les murs) d'écoles, crèches, collèges, bâtiments administratifs de la ville ;

→ Participer à la sensibilisation sur les dispositifs de végétalisation auprès du grand public du territoire : comment procéder, que peut-on faire ou ne pas faire, quelles plantes privilégier ?

→ Réaliser une exposition, ouverte trois semaines consécutives au public, permettant d'illustrer et de valoriser la végétalisation urbaine.



## 2/ CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



### 2.1. Sensibiliser et accompagner les habitants à la maîtrise de l'énergie dans le logement

#### Objectif d'intérêt général :

Lutter contre la précarité énergétique et le logement indigne. Accompagner des habitants et des familles à faire des économies dans leur vie de tous les jours grâce à l'apprentissage d'éco-gestes et contribuer ainsi à l'efficacité énergétique.

#### Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

→ Mener des actions d'information sur les travaux d'économie d'énergie et les dispositifs d'aide, les sources de déperdition énergétique d'un logement ;

→ Déetecter les ménages susceptibles de bénéficier d'une visite à domicile en lien avec les professionnels et les services de l'action sociale ;

→ Accompagner des familles à domicile : conseils d'usage et de comportement en lien avec la réalité du logement, acquisition d'éco-gestes simples et bons pour la planète et qui leur permettront de réduire leurs factures ;

→ Orienter les familles vers les dispositifs adaptés à leur situation : amélioration du bâti ou accompagnement social ;

→ Créer et animer des actions de sensibilisation collectives et conviviales auprès des habitants, sur de nombreuses thématiques environnementales (eau, énergie, déchets, recyclage, consommation responsable, biodiversité, mobilité douce), au pied des habitations, en lien avec les organismes d'habitation à loyer modéré, les structures sociales et associatives du quartier.

## 3/ PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE



### 3.1. Sensibiliser et accompagner le jeune public vers une alimentation plus saine et respectueuse de l'environnement

#### Objectif d'intérêt général :

Encourager les jeunes à comprendre, à se responsabiliser et à s'impliquer dans leurs choix alimentaires quotidiens, pour leur santé et afin d'agir concrètement pour l'environnement.

#### Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

→ Participer à l'élaboration d'ateliers de cuisine pour le jeune public : rédaction des contenus, recherche des recettes et animation d'ateliers ;

→ Contribuer à la conception et à la diffusion de contenus pédagogiques pour la sensibilisation du jeune public ;

→ Être présents et co-animateurs des animations hebdomadaires en lien avec l'alimentation ;

→ Prendre part à l'organisation d'événements ponctuels relatifs à l'alimentation-santé (par exemple un week-end spécial «alimentation : plaisir, santé et climat»).

### 3.2. Lutter contre le gaspillage alimentaire

#### Objectif d'intérêt général :

Sensibiliser les nouvelles générations au développement durable et plus particulièrement à la lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des établissements scolaires du territoire. Reconstruire une culture alimentaire en démocratisant l'éducation au goût.

#### Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

→ Sensibiliser les élèves, le personnel de cantine ainsi que les parents aux enjeux du gaspillage alimentaire en organisant des « défis » ;

→ Réaliser des animations hebdomadaires dans les écoles, collèges et les centres de loisirs à travers des animations ludiques (ateliers culinaires, animations vélo mixeur, zéro-déchet, jeux, quizz, trucs et astuces, ateliers de sensibilisation) ;

→ Mettre en place des actions concrètes pour aider les enfants, leurs familles et les équipes de l'école et/ou du centre de loisirs à réduire le gaspillage dans leur quotidien ;

→ Créer des outils de sensibilisation des adolescents sur le gaspillage alimentaire (affiches, courts métrage, jeu vidéo...) ;

→ Contribuer, avec le personnel de cantine et des élèves volontaires, à la pesée du gaspillage alimentaire et informer sur les grandes catégories d'aliments gaspillés ;

→ Participer à des actions grand public pour sensibiliser le plus grand nombre au gaspillage alimentaire.

#### Les volontaires pourront également être amenés à :

→ Aider à la mise en place et/ou au suivi d'un compostage au sein du collège ;

→ Aider à la mise en place et/ou au suivi d'un jardin pédagogique ;

→ Construire et animer des ateliers d'agriculture urbaine.

## 4/ AGIR EN FAVEUR DES MOBILITÉS DOUCES ET DURABLES

### 4.1. Promouvoir et rendre accessible la pratique

#### du vélo au quotidien par l'apprentissage du vélo, l'autoréparation et l'organisation de temps d'échanges

##### Objectif d'intérêt général :

Favoriser l'usage du vélo au quotidien et créer du lien social. Les volontaires auront pour mission d'animer avec le grand public des temps forts autour de la pratique du vélo, des séances pédagogiques de remise en selle et des ateliers d'autoréparation.

#### Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

→ Participer à l'organisation d'événements, ateliers, moments d'échanges et manifestations incitant les habitants à utiliser le vélo au quotidien en leur faisant découvrir les bénéfices pour eux et la collectivité ;

→ Participer à la promotion de la pratique du vélo dans des conditions sécurisées (lutte contre le vol et promotion de l'éclairage) ;

→ Participer à l'animation des sessions de vélo-écoles : règles de circulation, spécificités cyclistes du code de la route, conseils de positionnement sur la voirie et les aménagements dans différentes situations, connaissance des bons gestes à effectuer, apprentissage du vélo en milieu urbain en site propre puis dans le trafic ;

→ Participer aux activités de promotion du réemploi et de la récupération de vélos, aux activités pédagogiques autour de l'autoréparation et de la vélonomie (apprendre à réparer son vélo, améliorer la sécurité et le confort des cyclistes).

### 4.2. Favoriser l'essor des mobilités non-polluantes

##### Objectif d'intérêt général :

Faire évoluer la mobilité sur son territoire, dans la ville et en dehors, vers des modes de déplacements plus durables et moins polluants (vélo, marche, transports en commun, covoiturage, auto-partage, etc.) et ainsi contribuer à améliorer la qualité de l'air face aux enjeux environnementaux actuels. Informer les différents publics des aides et dispositifs existants. Lever certains freins à la mobilité et proposer des solutions concrètes et individualisées.

#### Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

→ Informer le grand public sur l'offre de solutions de mobilité qui existe dans le territoire et les aides éventuelles pour les particuliers (vélos à assistance électrique, transport en commun, covoiturage, auto-partage, etc.) ;

→ Créer et animer des ateliers d'information et de sensibilisation auprès des 11-25 ans : informer sur les différents modes de transports et de déplacements, les dispositifs, les aides, les applications ;

→ Promouvoir des associations de «transports solidaires»

en vue de faciliter la mobilité accompagnée intergénérationnelle ;

→ Appuyer la mise en place d'une zone à faibles émissions (ZFE) en participant à la concertation avec les habitants et en informant sur les alternatives à la voiture ;

→ Participer à des événements autour de la mobilité (par exemple la fête du vélo), du développement durable (semaine du développement durable) de la citoyenneté (actions de prévention dans les transports en commun contre le harcèlement) ;

→ Organiser des balades urbaines à thème ;

→ Développer des actions à destination des personnes en situation de handicap (accès aux personnes à mobilité réduite, chemins impraticables ...) .

## 5/ CONCOURIR À LA RÉDUCTION ET AU RECYCLAGE DES DÉCHETS

### 5.1. Participer à l'amélioration du réemploi des objets et à une meilleure gestion environnementale

##### Objectif d'intérêt général :

Contribuer à l'amélioration des capacités de réemploi et de recyclage à travers la récupération de don d'objets. Sensibiliser à la pertinence du réemploi et de la préservation de l'environnement par le biais d'actions participatives, d'animation et d'outils adaptés.

#### Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

→ Aider à réaliser des outils de sensibilisation aux enjeux du développement durable (réemploi, tri des déchets, filières...) ;

→ Prendre part à la conception et à la co-animation des interventions au sein des écoles, collèges, lycées, associations, pour sensibiliser au réemploi et aux gestes éco-citoyens ;

→ Sensibiliser les donateurs sur le réemploi et le recyclage dans le cadre des projets déchetteries-recycleries.

### 5.2. Sensibiliser les habitants d'un territoire à une meilleure gestion des déchets

##### Objectif d'intérêt général :

Promouvoir le développement durable en ville, en améliorant la récupération et la gestion des déchets alimentaires.

#### Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

→ Sensibiliser les habitants, à leur domicile, à la collecte des déchets alimentaires et distribuer des kits de collecte au sein des immeubles (bio-seaux et bio-sacs) ;

→ Recenser les immeubles pour lesquels, la collecte

des déchets alimentaires semble difficile à mettre en oeuvre. Recueillir les informations des habitants, à leur domicile, sur leurs pratiques de tri des déchets afin de les sensibiliser et d'améliorer leur participation à cette collecte ;

→ Sensibiliser les restaurateurs à la nécessité de mettre en place des bacs de collecte de la graisse produite en cuisine afin d'éviter qu'elle soit rejetée directement dans le réseau d'assainissement. Il s'agira plus largement de les sensibiliser aux problématiques environnementales et aux bonnes pratiques à adopter ;

→ Participer à la tenue de stands de la Direction de la Propriété et de l'Environnement positionnés sur l'espace public pour promouvoir les thèmes de la prévention et du tri des déchets, de la propreté et de la lutte contre le gaspillage. À partir des points de rencontre propreté, animés par les éboueurs municipaux, les volontaires iront à la rencontre des usagers, des habitants, des commerçants, des gardiens d'immeuble dans un périmètre défini par le tuteur pour sensibiliser au tri des déchets (extension des consignes de tri) et promouvoir tous les dispositifs d'apports volontaires ;

→ Sensibiliser au projet de rue Zéro Déchet l'ensemble des usagers et en particulier les enfants, sur la voie publique, sur les marchés et dans les mairies, ainsi qu'au-delà de tous les acteurs participants (commerçants, associations).

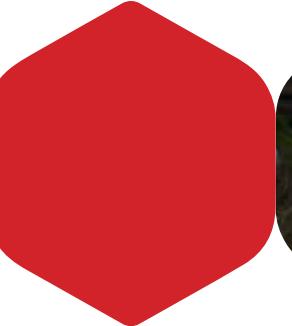
## 6/ ÉDUCER ET SENSIBILISER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET À LA TRANSITION ECOLOGIQUE

### 6.1. Contribuer aux actions et projets d'éducation au développement durable

##### Objectif d'intérêt général :

Éduquer au développement durable à travers une démarche globale au sein d'un établissement scolaire.





#### Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

- Accompagner l'équipe dans le programme éco-école, afin de mettre en oeuvre des actions autour du thème de « la biodiversité » (fabrication d'hôtel à insectes, nichoirs ...);
- Participer au projet de jardin pédagogique dans l'école (plantations, composteur);
- Aider à l'organisation de débats citoyens sur les enjeux du développement durable, de la lutte contre le changement climatique, afin de faire émerger des projets et des actions ;
- Aider à organiser des sorties scolaires dans la nature ;
- Contribuer à l'animation de la bibliothèque autour de la thématique du développement durable.

#### 6.2. Éduquer au développement durable en ferme pédagogique

##### Objectif d'intérêt général :

Participer au volet pédagogique d'une ferme pour contribuer à l'éducation au développement durable d'enfants, de groupes scolaires et de personnes sous-main de justice.

#### Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

- Prendre en charge, avec les professionnels de la ferme, des personnes sous-main de justice condamnées à des travaux d'intérêt général et/ou en réinsertion sociale ;
- Co-animer le volet permaculturel à travers la gestion des potagers, des zones de productions agricoles et des animaux de la ferme ;
- Contribuer à des éco-constructions avec des matériaux en réemploi dans le cadre d'aménagements et de développement de projet;
- Animer des ateliers de sensibilisation à l'alimentation, aux éco-gestes et à la réduction des déchets.

#### 6.3. Promouvoir le développement durable et la biodiversité en ville à travers des vergers pédagogiques

#### Objectif d'intérêt général :

Sensibiliser les enfants à la nature dans le cadre du déploiement des vergers pédagogiques dans les écoles.

#### Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

- Accompagner des visites de collectifs d'amateurs de la nature pour expliquer les premiers vergers de l'espace public ;
- Accompagner des enseignants et des animateurs pour utiliser au mieux les kits pédagogiques préparés pour les enfants ;
- Sensibiliser les enfants aux enjeux environnementaux ;
- Aider le réseau d'animateurs à l'entretien des 6 premiers vergers.

## 7 / AUTRES EXEMPLES

#### 7.1. Favoriser la participation citoyenne en faveur de la valorisation du patrimoine naturel et architectural en milieu rural

##### Objectif d'intérêt général :

Développer la participation citoyenne à travers des actions de valorisation du patrimoine rural et d'éducation à l'environnement.  
Participation à des animations visant à sensibiliser la population au développement durable.  
Favoriser le lien social et les liens intergénérationnels, en associant les habitants et les associations de la commune à une action collective de valorisation paysagère du patrimoine rural.

#### Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

- Participer à la création d'un jardin pédagogique ;
- Participer à l'organisation d'un projet participatif avec les habitants des hameaux pour leur valorisation,

pour les hameaux possédant un petit patrimoine comme un lavoir, une fontaine ;

- Organiser des randonnées de découverte de la faune et de la flore de la commune ;
- Valoriser de petits chemins de randonnées thématiques ;
- Participer à la création d'une bourse aux plantes.

#### 7.2. Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air

##### Objectif d'intérêt général :

Au sein d'une communauté de communes, sensibiliser et informer la population aux bonnes pratiques en termes de chauffage au bois et de rénovation énergétique.  
Promouvoir auprès de la population des solutions participant à l'amélioration de la qualité de l'air.

#### Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

Participer à la redynamisation de la vie sociale sur le quartier en favorisant la mixité sociale, les liens intergénérationnels et la mixité de genre :

- Accueillir les nouveaux jardiniers et visiteurs et veiller à ce que le jardin soit accueillant et accessible à tous ;
- Impulser l'organisation de temps forts permettant de renforcer la convivialité de l'espace ;
- Participer à l'animation de l'atelier jardinage à destination des enfants, des jeunes, des familles et des seniors ;
- Aller à la rencontre des habitants par des visites à domicile ;
- Animer des informations collectives, sur des sites clés ou lors d'événements, dans des salons ou directement auprès d'entreprises, accompagnés par un coordinateur ;
- Recueillir des informations sur les pratiques des habitants, mais aussi sur leurs attentes ;
- Orienter les habitants vers les services relais.

#### 7.3. Développer le lien social et promouvoir les éco-gestes à travers un jardin partagé

##### Objectif d'intérêt général :

Au sein des jardins partagés, lieux collectifs, ouverts sur le quartier et cultivés par des habitants, renforcer le lien social par un contact direct avec les résidents du quartier fréquentant la structure ou en accompagnant sa découverte.

Encourager l'esprit collectif et participatif par la conception, la préservation, l'entretien et la récolte d'un bien commun. Contribuer aux actions de sensibilisation au développement durable, notamment en matière d'alimentation.

#### Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

Participer à la redynamisation de la vie sociale sur le quartier en favorisant la mixité sociale, les liens intergénérationnels et la mixité de genre :

- Accueillir les nouveaux jardiniers et visiteurs et veiller à ce que le jardin soit accueillant et accessible à tous ;
- Impulser l'organisation de temps forts permettant de renforcer la convivialité de l'espace ;
- Participer à l'animation de l'atelier jardinage à destination des enfants, des jeunes, des familles et des seniors ;
- Aller à la rencontre des habitants par des actions concrètes telles que la création de compost, d'aire de tri, par le maraîchage ;
- Soutenir un projet dans la durée en élaborant un jardin sur toute l'année, de la préparation de la terre à la récolte, en participant à l'entretien des carrés de plantation et à la récolte des légumes et des fruits avec les différents publics ;
- Participer à la réalisation et à la mise en place d'expositions sur l'environnement, l'alimentation, le recyclage, le développement durable, etc.